



**FRONTENAY
ROHAN-ROHAN**
de nature et d'histoire

Conseil municipal du 5 juin 2026

CONVOCATION

Direction Générale des Services

Affaire suivie par : Pierre QUILLARD

Tél : 05.49.04.44.35

Courriel : direction@frontenay-rohan-rohan.fr

Référence : CONVOC_CM_05_06_2026

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, j'ai l'honneur de vous convier à la séance du Conseil municipal qui se tiendra le :

Vendredi 5 juin 2026 à 19h00

Salle du conseil municipal

L'ordre du jour est le suivant :

Préambule : approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 26 mai 2026

1. Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
2. Désignation des membres à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
3. Acquisition d'un terrain rue de l'Ouche
4. Reprise de concessions funéraires en état d'abandon

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Frontenay-Rohan-Rohan, le 29 mai 2026



Le Maire,

Olivier POIRAUD

Destinataires :

Mme Elisabeth DEGORCE, M. Charles MALINAUSKA, Mme Mélanie CHAIGNE, M. Thierry ALLEAU, Mme Muriel TOURNEUR, M. Julien COMPETISSA, M. Alain CHAUFFIER, M. François MANSART, Mme Patricia RAMOS, M. Bruno COTILLON, Mme Frédérique GUIGNARD, Mme Christiane LECHEVIN, Mme Catherine TRAN, Mme Kaïna GODEAU, M. Stéphane MERCIER-COUILLAUD, Mme Myriam BAYLE, M. Julien HANOT, Mme Francette SAIVRES, M. Tony BECQ, M. Nicolas GABILLIER, Mme Laureline LURAUULT, M. Thomas BITEAU.

----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ -----
PROCURATION

Je soussigné (e),,

Conseiller municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan, ne pouvant participer au Conseil municipal du 5 juin 2026, donne procuration à pour le vote des différentes délibérations proposées au cours du conseil municipal désigné ci-dessus. Les décisions prononcées lors de ce conseil municipal seront définitives et ne pourront pas faire l'objet de recours.

Fait à Frontenay-Rohan-Rohan, le, pour servir et valoir ce que de droit.

Signature,